L'ELECTEUR

Le bulletin des élections

Commission Electorale Nationale Indépendante du Burkina Faso - Pour des élections libres, transparentes et apaisées

N° 003 du 26 octobre 2015

L'actu...

L'UE remet un important lot de matériel électoral à la CENI

28 000 urnes et couvercles, plus de 231 800 classeurs cartonnés, plus de 20 400 gilets électoraux, etc. : ceci n'est qu'un échantillon du lot de matériel reçu par la CENI, le 7 octobre 2015 à Ouagadougou. Cet important matériel, donné par l'Union européenne d'une part, et dans le cadre de leurs relations bilatérales par l'Allemagne, l'Autriche, le Danemark, la France et le Grand-Duché de Luxembourg d'autre part, rentre dans le cadre du projet PACTE-BF, le Projet d'Appui à la Crédibilité et à la Transparence des Elections au Burkina Faso, mis en œuvre par ECES, le Centre européen d'appui électoral.

Jean Lamy, ambassadeur de l'UE, a tenu à « saluer formellement le formidable travail abattu par la CENI et son partenaire ECES. D'un professionnalisme et d'une transparence exemplaires, ce travail nous permet d'affirmer que sur le plan technique, tout est désormais en place pour la tenue de ces élections tant attendues. »

Le Président de la CENI, Me Kere, après avoir rendu hommage aux victimes, a remercié les bailleurs. «La CENI pour sa part joue et jouera sa partition. Nous réaffirmons notre détermination à servir notre pays, à travers l'organisation de manière professionnelle d'élections transparentes et libres», a-t-il déclaré.

L'UMM, outil de veille à la disposition de la CENI

Afin d'analyser la perception de l'image de la CENI et la couverture du processus électoral par la presse nationale et internationale, la CENI dispose d'une Unité de monitoring des médias, l'UMM. Dix agents de monitoring, 5 hommes et 5 femmes, formés et encadrés par un expert des médias, scrutent quotidiennement un panel de médias écrits, audiovisuels et en ligne pour réaliser une analyse qualitative qui aboutit à une revue de presse journalière à destination des responsables et cadres de la CENI. La CENI attache une grande importance à la communication et à l'implication des populations dans la mise en œuvre de ses activités. D'où la nécessité de s'assurer de la justesse et de la bonne compréhension de son message. Toute perception et interprétation erronées doivent donc faire l'objet d'une rectification afin que le processus conserve toute sa crédibilité et ne soit pas fragilisé.

De plus l'UMM offre à la CENI un système de veille et d'alerte précoce qui permet de l'informer dès que des informations particulièrement sensibles ou susceptibles d'entacher la crédibilité du processus électoral sont détectées.

Ce système d'alerte vient d'être renforcé par l'observation des réseaux sociaux, car, disposant d'une plateforme d'expression non filtrée, ils permettent d'avoir une idée immédiate de la perception du processus.

Ses premières conclusions montrent que la CENI est jusque-là vue comme un organe technique fiable et professionnel, indépendant et neutre politiquement.

En bref :

- La date des élections couplées a finalement été fixée par les autorités de la Transition et validée en Conseil des ministres: le premier tour aura lieu le 29 novembre 2015.
- La Mission d'Observation des Elections de l'Union Européenne (MOE UE) est sur place, elle est dirigée par Cécile Kyenge, euro députée italienne. Elle comptera 80 observateurs long et court termes.
- La CENI a publié un communiqué sur l'affaire des prétendues fausses cartes d'électeur, rappelant qu'elle attendait une communication officielle des autorités de police judiciaire et de justice à ce sujet.
- Le Président de la CENI a reçu l'ambassadeur d'Autriche, le RENLAC et le premier conseiller de l'Ambassade d'Espagne. Les échanges ont porté sur le processus électoral en cours. A leur sortie, ils se sont dits rassurés du bon déroulement des préparatifs.

La loi électorale en un clin d'oeil ▶ Les différents modes de scrutin

La présidentielle

Les articles 132 et 133 du code électoral expliquent le fonctionnement de l'élection présidentielle. Ils disposent que la présidentielle est une élection pouvant se faire en deux tours. Si, à l'issue du premier tour, aucun des candidats n'obtient un minimum de 51% des voix, ce qu'on appelle la majorité absolue, cela ouvre la voie au second tour.

Alors, la méthode employée pour départager les participants est celle du ballottage, c'est-à-dire que seuls les deux candidats ou partis ayant obtenu le plus de voix au premier tour, s'affrontent au deuxième. Celui des deux qui obtient le plus de voix au deuxième tour, c'est-à-dire la majorité relative, est déclaré gagnant.

Les législatives

C'est l'article 156 qui définit le mode de scrutin des législatives, à savoir la représentation proportionnelle au scrutin de liste (avec répartition complémentaire suivant la règle du plus fort reste). Comme son nom l'indique, ce mode de scrutin permet une représentation du parti proportionnelle au nombre de votes reçus.

Le point sur... ...la CENI

Cette semaine, à l'occasion de la reprise du processus, ouvrons une fenêtre sur la CENI pour parler de sa composition, son rôle et son fonctionnement. Ils sont définis par le Code électoral en son chapitre premier et se déroulent sur 34 articles.

Une composition tripartite : majorité, opposition, société civile

La CENI est composée de 15 membres. Sur les 15 commissaires, 10 sont issus des partis et formations politiques, soit 05 commissaires désignés par la majorité et 05 par l'opposition. Les 05 autres commissaires sont issus de la société civile, soit 03 représentant respectivement les communautés catholique, protestante et musulmane, 01 représentant les autorités coutumières, enfin 01 représentant les associations de défense des droits de humains.
Les membres de la CENI sont désignés et nommés pour un mandat de cinq ans, renouvelable une fois. Durant cette période, étant inéligibles, ils ne peuvent se présenter à aucune élection.

Le bureau permanent

La CENI est dirigée par un bureau permanent de cinq (05) membres. Il comprend un Président, Me Barthelemy Kéré, représentant la sensibilité catholique ; deux vice présidents, (Joacchim Baggnan, représentant l'ex opposition, et Véronique Kando représentant l'ex majorité) et deux rapporteurs (Drissa Komo de l'ex opposition et Adam's Regis Zougmore, de l'ex majorité).

Des commissions et départements spécialisés

Pour accomplir sa tâche, le bureau permanent est assisté de commissions en charge de divers sujets comme les opérations électorales, la validation des candidatures, les affaires sociales ou encore la logistique. Des départements techniques sont également là pour renforcer les capacités organisationnelles de la CENI, comme celui de l'informatique et du fichier électoral, de la communication, des démembrements, des finances, etc.

Une présence sur tout le territoire

En période électorale, la Commission électorale nationale indépendante met en place à l'intérieur du pays des démembrements. A l'échelle provinciale nous avons les commissions électorales provinciales indépendantes (CEPI) et à l'échelle communale, les commissions électorales communales indépendantes (CECI). Les deux grandes villes de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso comptent, elles, des commissions électorales indépendantes d'arrondissements (CEIA) pour couvrir l'ensemble des opérations dans la ville.

Une mission claire et sans ambigüité

Les missions de la CENI sont :
- la constitution, la gestion et la conservation du fichier électoral national ;
- l'organisation et la supervision des opérations électorales et référendaires.

C'est un organe de gestion des élections (OGE) qui est à ce titre politiquement neutre et impartial. Son approche est donc technique et non politique.

Bref rappel historique

La CENI est une structure permanente depuis 2001. De sa création en tant que structure permanente jusqu'en 2011, elle a été présidée par M. Moussa Michel Tapsoba, avant que Me Kéré ne prenne le relais en 2011. Elle a organisé avec succès les législatives de 2002, la présidentielle de 2005, les municipales de 2006, les législatives de 2007, la présidentielle de 2010 et bien sûr les législatives et municipales couplées de 2012, derniers scrutins en date.

Commission Electorale Nationale Indépendante
01 BP 5152 Ouagadougou 01- Burkina Faso
Tel: +226 25 30 00 52 / 25 30 16 03
Fax: +226 25 30 80 44
Site web: www.ceni.bf

Le contenu de cette publication relève de la seule responsabilité de la Commission Electorale Nationale Indépendante du Burkina Faso et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union Européenne, du Grand-Duché de Luxembourg, de la République d'Autriche, de la République Fédérale d'Allemagne, de la République Française et du Royaume du Danemark.

Union Européenne | Grand-Duché de Luxembourg | République d'Autriche | République Fédérale d'Allemagne | République Française | Royaume du Danemark